

## AVIS PUBLIC

Avis est par la présente donné, par la soussignée, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de Sainte-Julienne, QUE :

Lors de la séance du conseil qui se déroulera le 15 août 2023 à 20h00 à l'hôtel de ville, situé au 2450, rue Victoria, le conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne prendra connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme concernant une demande de dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

**Lots 6 157 394 et 6 157 396 chemin Ricard/ 5<sup>e</sup> rang**

Objet de la demande de dérogation mineure 2023-0039:

Permettre la subdivision d'un lot ayant un frontage d'environ 37 mètres, ce qui est inférieur aux 50 mètres minimalement prescrits en zone de conservation.

Toute personne intéressée peut se faire entendre devant le conseil municipal concernant cette demande au lieu et heure indiqués ci-haut.

FAIT À SAINTE-JULIENNE, ce lundi 31 juillet 2023.



Carol Foley  
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe